

---

***TAYSIR CONSEIL***  
***Association à but non lucratif***

---

***RAPPORT GENERAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021***

## SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT GENERAL .....	3
ETATS FINANCIERS .....	7
NOTES AUX ETATS FINANCIERS .....	11

# **RAPPORT GENERAL**

A l'attention des membres de l'Association  
« **Taysir Conseil** »

## **Rapport sur l'audit des états financiers**

### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «**Taysir Conseil**», qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 décembre 2021, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets de **132 628 DT**, y compris un excédent de l'exercice s'élevant à **226 138 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités du Bureau Exécutif pour les états financiers***

Le Bureau Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Bureau Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau Exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Bureau Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau Exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Tunisie Audit et Conseil***

***Tunis, le 8 Octobre 2022***

***Amine Ben Jemaa***

***Associé***



***Tunisie Audit et Conseil***  
***Promed Building***  
5<sup>ème</sup> étage Centre Urbain Nord - 1002 Tunis  
Tél 71 82 20 20 – Fax 71 82 20 25

# **ETATS FINANCIERS**

**Association Taysir Conseil**  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**  
**Arrêté au 31 Décembre**  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Note	2021	2020
AC1 Liquidités et équivalents de liquidités	5.1.1	527 792	1 064 758
AC3 Autres actifs courants		-	12 014
AC4 Projets, Créances sur les partenaires	5.1.2	2 718 363	2 892 541
AC7 Immobilisations financières		-	-
AC8 Immobilisations corporelles	5.1.3	7 965	8 795
AC9 Immobilisations incorporelles	5.1.4	63	2 031
<b>Total des actifs</b>		<b>3 254 183</b>	<b>3 980 139</b>
	Note	2021	2020
PA2 Autres passifs courants	5.1.5	2 676 886	3 617 551
PA3 Fournisseurs et comptes rattachés	5.1.6	444 669	446 898
<b>Total des passifs</b>		<b>3 121 555</b>	<b>4 064 449</b>
AN3 Subventions d'investissement		-	9 200
AN6 Déficit reportés		(93 510)	(162 977)
AN7 Excédent de l'exercice		226 138	69 467
<b>Total des Actifs Nets</b>	5.1.7	<b>132 628</b>	<b>(84 310)</b>
<b>Total des passifs et Actifs Nets</b>		<b>3 254 183</b>	<b>3 980 139</b>



**Association Taysir Conseil**  
**ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre**  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Notes	2021	2020
PR1 Cotisations des adhérents		120	120
PR2 Revenus des activités et manifestations	<b>5.2.1</b>	17 514	26 699
PR3 Subventions de fonctionnement	<b>5.2.2</b>	517 137	176 328
PR 6 Produits des placements		27 054	58 999
PR 7 Quote-part des subventions inscrits aux produits de l'exercice		9 200	7 071
PR8 Autres gains	<b>5.2.3</b>	194 260	-
<b>Total des produits</b>		<b>765 285</b>	<b>269 217</b>
CH1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements		10 551	9 579
CH2 Charges de personnel	<b>5.2.4</b>	105 805	3 000
CH3 Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	<b>5.2.5</b>	(27 869)	6 791
CH4 Autres charges courantes	<b>5.2.6</b>	421 913	180 210
CH5 Charges financières nettes		-	-
CH6 Autres pertes		28 747	170
<b>Total des charges</b>		<b>539 147</b>	<b>199 750</b>
<b>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>226 138</b>	<b>69 467</b>

**Association Taysir Conseil**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
*Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre*  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités courantes</b>		
<b>Résultat net</b>	226 138	69 467
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	(27 869)	6 791
Quote-part des subvention inscrites au résultat	(9 200)	(7 071)
Variations des :		
- autres actifs	42 681	55 415
- Projets, Créances sur les partenaires	174 178	(404 837)
- Autres passifs	(2 411 893)	(1 285 816)
- Fournisseurs et comptes rattachés	(2 229)	32 542
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</b>	<b><u>(2 008 194)</u></b>	<b><u>(1 533 509)</u></b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Encaissements/cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des subventions	1 471 228	2 214 025
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b><u>1 471 228</u></b>	<b><u>2 214 025</u></b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>(536 966)</b>	<b>680 516</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>1 064 758</b>	<b>384 242</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>527 792</b>	<b>1 064 758</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

**Taysir Conseil** est une association à but non lucratif de droit tunisien, fondée en 2013, et régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Cette association, à but non lucratif, a pour objectif, en coopération avec des institutions publiques et privées, le suivi et l'appui aux activités économiques des petits agriculteurs, des personnes ayant des micro entreprises ainsi que les personnes souhaitant la promotion de microprojets.

## 2. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers de l'association « **Taysir Conseil** » arrêtés pour l'exercice clos au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux normes définies par la Loi 96-112 du 30 décembre 1996, relatives au système comptable des entreprises et comprennent le Bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les présentes Notes aux Etats Financiers.

L'application de ces normes est prévue par le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Les états financiers arrêtés et publiés par l'association « **Taysir Conseil** », sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 45 recommande l'utilisation de la méthode directe).

## 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

L'association « **Taysir Conseil** » veille à appliquer les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Ainsi, le principe comptable de prudence, le principe de la non compensation entre les éléments de l'actif et du passif ainsi que la non compensation entre les charges et les produits, a été respecté.

### a. Règles de prise en compte des ressources :

#### ▪ Apports : dons, subventions, cotisations :

Les ressources d'une association se composent des :

- Cotisations de ses membres ;
- subventions ou aides publiques ;
- Dons, donations et legs d'origine nationale ou étrangère.

Les apports sont constatés de façon à les rattacher aux charges correspondantes occasionnées par les activités qu'ils financent, conformément à la convention de rattachement des charges aux produits. Ils sont constatés comme suit :

- les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent.

- les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.

- les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.
- les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes
- les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.
- les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 " Subventions publiques".

▪ **Recettes résultant de ses biens, activités et projets :**

Ces recettes peuvent provenir des activités de placement de liquidités, de la plus-value de cession de ses immobilisations, des intérêts débiteurs de ses comptes bancaires.

**b. Règles de prise en compte des charges :**

Les charges du personnel, les charges de financement ainsi que toutes autres charges assimilées relatives à l'exercice sont prises en compte dans le résultat, par contre les charges relatives aux exercices futurs décaissées au cours de l'exercice 2021, ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan en compte de régularisation actif.

**c. Règles de prise en compte des actifs immobilisés :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles à leurs coûts d'acquisition, toutes taxes incluses. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, en respectant la règle du prorata, selon les taux suivants :

Agencement, Aménagement et installations	10%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel Informatique	33%
Logiciels	33%

**4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Nous n'avons pas noté d'événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

**5. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**

**5.1. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN :**

**5.1.1. Liquidités et équivalents de liquidité**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 527 792 DT au 31.12.2021 contre un solde de 1 064 758 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
AMEN BANK	526 459	62 823
Caisses	1 333	1 935
Placement - certificats de dépôts	-	1 000 000
<b>Total</b>	<b>527 792</b>	<b>1 064 758</b>

### 5.1.2. Projets, Créances sur les partenaires

Le solde Projets, Créances sur les partenaires s'élève à 2 718 363 DT au 31.12.2021 contre un solde de 2 892 421 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Subvention à recevoir (1)	2 718 123	2 892 421
Cotisations des adhérents	240	-
<b>Total</b>	<b>2 718 363</b>	<b>2 892 421</b>

(1) Le détail des subventions à recevoir se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2021	31/12/2020
Subvention à recevoir Union Européenne	540 467	540 467
Subvention à recevoir Principauté de Monaco	537 185	537 185
Subvention à recevoir DPO	1 145 670	1 145 670
Subvention à recevoir Ile de France	74 004	74 004
Subvention à recevoir TOTAL/ADIE	190 258	190 258
Subvention à recevoir Organisation International du Travail	205 934	404 837
Subvention à recevoir CAWTAR	21 182	-
Subvention à recevoir MERCY CORPS EUROPE	3 423	-
<b>Total apports à recevoir</b>	<b>2 718 123</b>	<b>2 892 421</b>

La méthode de comptabilisation des produits à recevoir consiste à estimer les subventions d'exploitation par bailleur de fonds en affectant les charges encourus par projet et estimer en contrepartie les soldes de couvertures en subventions selon les taux convenus avec les bailleurs de fonds.

Ceci étant, le calcul de la subvention est effectué sur la base d'une estimation qui est affinée par la suite via un rapport financier soumis à postériori à l'approbation du bailleur de fonds.

### 5.1.3. Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31.12.2021 à 7 965 DT contre 8 795 DT au 31.12.2020. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Équipement de bureau	13 315	13 315
Mobilier de bureau	3 604	3 604
Installations générales, agencements	5 118	5 118
Matériel informatique	53 938	53 938
<b>Total immobilisations corporelles brutes</b>	<b>75 975</b>	<b>75 975</b>
Moins : Amortissements cumulés	(68 010)	(67 180)
<b>Total immobilisations corporelles nettes</b>	<b>7 965</b>	<b>8 795</b>

### 5.1.4. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31.12.2021 à 63 DT contre un solde de 2 301 DT au 31.12.2020. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Concessions de marques, brevets et licences	21 958	21 958
<b>Total immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>21 958</b>	<b>21 958</b>
Moins : Amortissements cumulés	(21 895)	(19 927)
<b>Total immobilisations corporelles nettes</b>	<b>63</b>	<b>2 031</b>

### 5.1.5. Autres passifs

Les autres passifs courants présentent un solde de 2 676 886 DT au 31.12.2021 contre un solde de 3 617 551 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants associés (1)	264 337	269 337
Subventions d'exploitation sous conditions suspensives (2)	299 402	1 074 875
Avance sur subventions ADIE	2 075 733	2 257 368
Etat, impôts et taxes à payer	9 081	6 304
CNSS	6 484	-
Charges à payer	18 279	9 667
Personnel, rémunérations dues	3 570	
<b>Total</b>	<b>2 676 886</b>	<b>3 617 551</b>

(1) Le détail des comptes courants associés se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Comptes courants associés TMF	264 337	264 337
Comptes courants associés ADIE	-	5 000
<b>Total</b>	<b>264 337</b>	<b>269 337</b>

(2) Le détail des subventions sous conditions suspensives se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Subvention Monaco	-	133 318
Subvention Organisation International du Travail	-	941 557
Subvention ISCO	299 402	
<b>Total</b>	<b>299 402</b>	<b>1 074 875</b>

### 5.1.6. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 444 669 DT au 31.12.2021 contre un solde de 446 898 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
ADIE international (*)	402 910	411 851
Autres Fournisseurs	41 759	35 047
<b>Total</b>	<b>444 669</b>	<b>446 898</b>

(\*) une dette de 402 910 DT soit l'équivalent de 169 432 € à l'égard de Adie International en contrepartie de ses services d'assistance lors de la période de création et de préexploitation. Taysir a relancé la procédure de règlement de cette dette auprès de la Banque Centrale afin de pouvoir être payée sur la créance relative à la subvention UE à recevoir qui transite via ADIE ; étant donné que cette dernière a déjà opéré la compensation à son niveau dans l'attente du dénouement de cette opération. Notons que cette dette n'a pas fait l'objet d'actualisation au taux de clôture de l'exercice.

**5.1.7. Tableau de mouvements des actifs nets**

	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>Excédents ou Déficits reportés</b>	<b>Excédents ou Déficits de l'exercice</b>	<b>Total Général</b>
<b>Solde au 31.12.2020</b>	<b>9 200</b>	<b>(162 977)</b>	<b>69 467</b>	<b>(84 310)</b>
Résorptions des subventions d'investissement	(9 200)	-	-	(9 200)
Affectation de l'excédent de l'exercice 2020	-	69 467	(69 467)	-
Excédent de l'exercice 2021	-	-	226 138	226 138
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>-</b>	<b>(93 510)</b>	<b>226 138</b>	<b>132 628</b>



## 5.2. NOTES EXPLICATIVES DE L'ETAT DE RESULTAT :

### 5.2.1. Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités et manifestations s'élèvent au 31.12.2021 à 17 514 DT contre 26 699 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Frais de gestion des subventions	17 514	26 699
<b>Total</b>	<b>17 514</b>	<b>26 699</b>

### 5.2.2. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent au 31.12.2021 à 539 484 DT contre 176 328 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Subvention SILATECH	-	19 943
Subvention MONACO (a)	9 242	7 560
Subvention Organisation International du Travail (b)	106 120	148 825
Subvention ISCO (c)	338 840	-
Subvention CAWTAR	36 388	-
Subvention JEUN'ESS	12 000	-
Subvention MERCY CORPS EUROPE	5 941	-
Subvention IDF	8 606	-
<b>Total</b>	<b>517 137</b>	<b>176 328</b>

#### (a) Convention de financement entre la Principauté de Monaco et Taysir conseil :

La convention signée entre la principauté de Monaco et TAC, en Octobre 2018, prévoit le financement services et activités dans le cadre du projet « Soutenir un modèle de microfinance responsable, innovant et durable en Tunisie » avec une contribution d'un montant maximum de 300 000 €. Cette subvention ne pourra être considérée comme acquise que lorsque les charges éligibles seront encourues et un rapport financier les justifiant sera envoyé au bailleur des fonds à la fin de la période couverte par la convention de financement.

#### (b) Convention de financement OIT :

Trois conventions signées entre Taysir Conseil et l'organisation internationale du travail « OIT » représentée par le bureau international du travail « BIT » sont conclues dans le cadre des projets suivants :

- Le projet ETOFE « Relever les défis du marché de l'emploi pour des opportunités équitables au profit des femmes en Tunisie » ;
- Le projet EDJEF « Des emplois décents pour les jeunes et les femmes » ;
- Le projet AFERE « Appui à l'Autonomisation économique des femmes en milieu rural ».

#### (c) Subvention de financement ISCO :

Le projet initiative pour la stabilisation de l'économie et l'emploi des jeunes (ISECO) a été mis en place par la GIZ en collaboration avec plusieurs acteurs à l'instar des CAR+, les pouvoirs publics afin de contribuer au développement économique et à la baisse du chômage dans les régions de

l'intérieur de la Tunisie. La mise en en place de la phase du projet 2021-2022 est réalisée en partenariat avec Taysir Conseil.

Les objectifs de ce projet sont :

- ✓ Le projet sera réalisé sur huit régions : Kef, Zaghouan, Kairouan, Kasserine, Tozeur, Tataouine, Kébili et Médenine
- ✓ Formation de 80 promoteurs (10 sur chaque région)
- ✓ Minimum 25% des promoteurs sont des femmes
- ✓ Financement de 24 promoteurs (3 sur chaque région)
- ✓ Création de 50 entreprises
- ✓ Appui de 40 promoteurs en post-crétion (20 formelles)
- ✓ Création d'emploi de 100 emplois

De sa part, Taysir Conseil fera recours à Taysir Microfinance ainsi qu'à d'autres prestataires externes afin d'exécuter le programme. Le budget alloué pour ce projet est de 284 148,45 €.

### 5.2.3. Autres gains

Les charges de personnel s'élèvent au 31.12.2021 à 194 260 DT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2 020
Apurements des comptes	12 625	-
Gain de change (UE)	181 635	-
<b>Total</b>	<b>194 260</b>	<b>-</b>

### 5.2.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31.12.2021 à 105 805 DT contre 3 000 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Salaires	80 810	3 000
Charges patronales CNSS	13 064	-
Charges patronales ATMP	317	-
Congés payés	3 040	-
Prime Bilan	8 574	-
<b>Total</b>	<b>105 805</b>	<b>3 000</b>

### 5.2.5. Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent au 31.12.2021 à (27 869) DT contre 6 791 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 166	6 791
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(32 035)	-
<b>Total dotations nettes aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(27 869)</b>	<b>6 791</b>

### 5.2.6. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent au 31.12.2021 à 421 913 DT contre 180 210 DT au 31.12.2020. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Honoraires d'intermédiaires	264 837	131 439
Charges locatives	52 173	3 952
Autres	104 903	48 771
<b>Total</b>	<b>421 913</b>	<b>180 210</b>

### 5.3. Notes explicatives des différentes opérations avec les parties liées :

#### 5.3.1. Convention TMF TAC :

##### a) Des contrats de prestation de services conclu entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil :

##### Le Projet Monaco:

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 02 Mai 2019, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet « Soutenir un modèle de Microfinance Responsable, Innovant et Durable » objet de la convention de partenariat et de financement signée par Taysir Conseil avec le gouvernement Princier –Monaco. Le montant facturé par Taysir Conseil à Taysir Microfinance au titre de l'exercice 2021 s'élève à 17 789 DT.

##### Le Projet EDJEF:

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 04 Avril 2020, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet EDJEF « Des emplois décents pour les jeunes et les femmes » objet d'un accord d'exécution signé par Taysir Conseil avec le Bureau International du Travail en représentation de l'Organisation International du Travail.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élève à 186 087 DT.

##### Le Projet AFERE:

- Une convention de prestation de services a été conclue entre Taysir Microfinance et Taysir Conseil le 18 Août 2020, en vertu de laquelle Taysir Microfinance offre des services d'appuis administratifs et ce dans le cadre de l'exécution du projet AFERE « Appui à l'Autonomisation économique des femmes en milieu rural » objet d'un accord d'exécution signé par Taysir Conseil avec le Bureau International du Travail en représentation de l'Organisation International du Travail.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élève à 157 428 DT.

**Le Projet ISECO :**

- Taysir Conseil gère projet ISECO « Initiative pour la stabilisation économique et l'emploi des jeunes en Tunisie (ISECO) » dans le cadre de lu contrat No.81267821, signé entre l'Association et la GIZ.

Le projet ISECO vise à équiper et installer les jeunes promoteurs qui souhaitent créer ou agrandir leur entreprise dans les gouvernorats de : Kasserine, Tozeur, Kef, Zaghouan, Kairouan, Médenine, Tataouine et Kébili.

Taysir Conseil souhaite bénéficier de l'expertise et l'assistance de Taysir Microfinance dans le cadre de l'accord d'exécution.

A cet effet Taysir Microfinance assistera Taysir Conseil dans :

- La présélection /sélection des projets dans les gouvernorats cités se portant bénéficiaires de l'installation et l'équipement de micro-entreprises,
- La formation des bénéficiaires présélectionnés pour l'établissement d'un business plan,
- La formation des bénéficiaires présélectionnés dans l'éducation financières,
- L'accompagnement post-crétion des bénéficiaires présélectionnés,
- Le suivi des dossiers des bénéficiaires. Les prestations demandées par Taysir Conseil dans le cadre de cette mission seront détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, feront l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 110 KDT.

**Le Projet Mercy Corps :**

La présente convention entre dans le cadre de l'exécution du projet « Mercy Corps » et objet de l'accord d'exécution No.91289S009 en date du 01/10/2021 signé par Taysir Conseil et l'AFD dont l'objectif est la sensibilisation de 45 jeunes de Beni Khadeche, Ain Drahem et Sbeïtla sur les conséquences négatives de la migration illégale et les atouts des régions cibles qui peuvent leurs permettre d'installer leurs projets et par conséquent d'améliorer leurs conditions, et à leur accompagnement.

A cet effet, Taysir Microfinance assistera Taysir Conseil dans :

- La présélection /sélection des candidats
- La formation des bénéficiaires présélectionnés pour l'établissement d'un business plan,
- La formation des bénéficiaires présélectionnés dans l'éducation financières,
- L'accompagnement post-crétion des bénéficiaires présélectionnés,
- Le suivi des dossiers des bénéficiaires.

Les prestations demandées par Taysir Conseil dans le cadre de cette mission seront détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, feront l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 35 KDT.

**Le projet InnovAgroWoMed/CAWTAR :**

Ce Projet tel que signé entre Taysir Conseil et CAWTAR a pour objet la livraison du parcours de renforcement de capacités pour le projet InnovAgroWoMed à Béja et Médenine

Taysir Conseil souhaite bénéficier de l'expertise et l'assistance de Taysir Microfinance dans le cadre de l'accord d'exécution cité au préambule,

A cet effet Taysir Microfinance assistera Taysir Conseil dans :

- La présélection /sélection des projets dans les gouvernorats cités se portant bénéficiaires de l'installation et l'équipement de micro-entreprises,
- La formation des bénéficiaires présélectionnés pour l'établissement d'un business plan,
- La formation des bénéficiaires présélectionnés dans l'éducation financières,
- L'accompagnement post-crétation des bénéficiaires présélectionnés,
- Le suivi des dossiers des bénéficiaires. Les prestations demandées par Taysir Conseil dans le cadre de cette mission seront détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, feront l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 29 KDT.

### **Le Projet JEUN'ESS/BIT :**

La convention du projet JEUN'ESS telle que signée entre Taysir Conseil et le Bureau International de Travail a pour objet la mise en place d'un « fonds Urgence COVID » destiné à soutenir les structures de l'ESS traversant des difficultés à la suite de la pandémie de la COVID-19.

Taysir Conseil souhaite bénéficier de l'expertise et l'assistance de Taysir Microfinance dans le cadre de l'accord d'exécution ;

A cet effet, Taysir Microfinance assistera Taysir Conseil dans :

- La formation des bénéficiaires présélectionnés en B.M.C,
- Le suivi des dossiers des bénéficiaires,

Les prestations demandées par Taysir Conseil dans le cadre de cette mission seront détaillées dans un bon de commande, ordre d'exécution ou équivalent, feront l'objet d'une facturation à part.

Les rémunérations ainsi que les modalités et délais de paiement seront fixés en commun accord entre les parties et en adéquation avec les budgets alloués au projet.

Le montant facturé par Taysir Microfinance à Taysir Conseil au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 8 KDT.

### **b) Opérations diverses entre Taysir Conseil et Taysir Microfinance :**

Nous avons détecté parmi les comptes présentés dans les autres passifs courants, des transactions avec Taysir Microfinance. Au 31 décembre 2021, elles occasionnent un solde créditeur de 264 337 DT.